

« EURALENS PARLE AU MONDE »

LE PROJET

Dans le cadre de la convention de partenariat établie avec l'Académie de Lille, Euralens lance un appel à projet sous forme de concours auprès des écoliers du cycle 3, des collégiens et des lycéens de ses territoires prioritaires ou associés, dans le cadre de leurs programmes scolaires et des matières enseignées, autour de la question « Quels territoires imaginez-vous dans vingt ans ? ».

Il s'agit de restituer la manière dont les écoliers, collégiens et lycéens envisagent leurs territoires hérités et leurs avenir possibles sur des thèmes tels que les transports et mobilités, l'environnement, l'habitat, l'économie, la vie sociale et/ou associative, la citoyenneté...

L'objectif est de valoriser, auprès des membres d'Euralens, la vision qu'ont les jeunes des territoires d'Euralens, de leur passé, de leurs dynamiques actuelles ou futures de développement mais aussi de valoriser leurs aspirations, leurs attentes, leurs rêves en tant que futurs citoyens et acteurs de son développement durable.

LES MODALITES D'ORGANISATION

Un appel est lancé en avril 2017 aux écoles et aux EPLE et aux enseignants volontaires des territoires d'Euralens – Bassins de Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Douai – pour engager des élèves dans ce projet.

Le concours sera lancé en septembre 2017 pour une remise des projets en mai 2018.

Pluriannuel, il sera renouvelé en septembre 2018 pour une remise des projets en mai 2019.

Les élèves pourront présenter la restitution d'une réflexion et d'un travail mené sur plusieurs années.

Les attendus

Cette restitution prendra la forme de au choix et de manière non-exclusive :

- d'une réalisation matérielle (mascotte, repas, logos, maquette, exposition...)
- d'une réalisation immatérielle (prestation scénique, animation d'atelier...)
- de la réponse à appel à projet diligenté par Euralens. Cette réponse peut être le fruit d'un travail mené en partenariat avec une entreprise, une collectivité territoriale... au choix des élèves.

Ces restitutions doivent être réalisées avec les moyens pédagogiques usuels disponibles dans les écoles ou les établissements.

Dans le cas où l'école, l'EPLE ou les élèves souhaitent mener un projet qui mobilise des moyens non ordinaires, il leur est possible de demander un financement exceptionnel. Une demande spécifique devra être adressée à Euralens motivant la demande. Chaque année, le comité de suivi du concours examinera les demandes qui lui seront adressées et sélectionnera celles qui lui semblent les plus pertinentes au regard des fonds disponibles et des enjeux du concours.

Les réalisations des élèves pourront donner lieu à une prestation lors des festivités Euralens 2019.

Le choix du lauréat et la restitution des projets

En mai 2018 et mai 2019, un jury composé de membres d'Euralens et de l'Education nationale départagera les projets et accordera le premier prix au projet le plus abouti et le plus créatif.

En outre, en mai 2019, des prix spéciaux seront décernés à l'ensemble des projets présentés depuis 2017 qui seront présentés dans une exposition ouverte aux membres d'Euralens, aux scolaires et au grand public.

L'accompagnement des équipes

Euralens et l'Académie de Lille mettra à disposition des écoles et des EPLE une mallette pédagogique comportant des outils et documents pédagogiques nécessaires au travail des élèves. En outre, dans le cadre de la convention Euralens-Académie de Lille, les écoles et des EPLE pourront solliciter une intervention d'un-e enseignant-e chargé-e de mission sur un sujet de leur choix.

Par ailleurs, un groupe de suivi sera mis en place avec les enseignants encadrant les équipes permettant de répondre aux questions et ajuster l'accompagnement du projet.

L'ingénierie de l'opération est portée par Euralens qui agit auprès de ses membres pour prendre en charge les transports des écoliers, collégiens et lycéens et leurs fréquentations des institutions culturelles et civiques.

Participation

Pour participer au concours 2019, « Euralens parle au monde images et imaginaires », les écoles et établissements scolaires doivent être localisés dans les territoires prioritaires d'Euralens soit les bassins de Lens-Liévin et Béthune-Bruay ou dans des territoires associés tel le bassin de Douai.

Les classes présentent en mai 2018 au titre de l'année scolaire 2017-2018 ou en mai 2019 au titre de l'année scolaire 2018-2019 des réalisations qui rendent compte d'une trajectoire de développement repérée et analysée ou souhaitée dans quelque domaine que ce soit (social, environnemental, économique...) et dans le respect des valeurs de l'école et de la République.

Le concours est pluri-annuel : les classes peuvent concourir en 2017-2018 et en 2018-2019. Une même réalisation ne peut être primée à deux reprises. Les écoles et EPLE peuvent présenter plusieurs classes chaque année.

Les projets peuvent être présentés dans l'une des catégories suivantes :

- cycle 3
- cycle 4
- lycée général ou technologique
- lycée professionnel
- Elèves à besoin éducatif particulier (champ du handicap)